

2021 DASES 1 : Subventions (215 000 euros) à 18 associations et conventions avec 11 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la stratégie parisienne « handicap, inclusion et accessibilité universelle » 2017-2021, la collectivité parisienne encourage les initiatives associatives favorisant le soutien, l'implication et la participation à la vie de la cité des personnes en situation de handicap. Ainsi, l'inclusion nécessite d'offrir à ce public l'usage réel et concret des dispositifs et la capacité d'investir au quotidien la ville dans toute la richesse des activités qu'elle met à disposition.

Le présent projet de délibération permet de contribuer à la réalisation de ces objectifs et a pour objet d'accorder des subventions pour un montant total de 215 000 euros aux associations suivantes.

L'association **Action Passeraile**, créée en 2003, propose de lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap moteur ou visuel, de développer le lien social et de sensibiliser les parisiens au handicap. Elle propose à des personnes en situation de handicap un accompagnement individuel à des rendez-vous (médicaux, administratifs...) ou à des sorties, grâce à un réseau actif de 70 bénévoles formés.

Plus de 300 bénéficiaires et près de 500 accompagnements sont enregistrés chaque année. En 2020, l'association s'est adaptée pour faire face au contexte de crise sanitaire. Pendant les périodes de confinement, elle a pris contact avec ses adhérents par téléphone, pour les écouter et les conseiller. Elle a maintenu, dans le respect des mesures barrière, les accompagnements pour des rendez-vous médicaux et administratifs, et pour faire des courses.

Depuis 2013, Action Passeraile intervient également lors des Journées Européennes du Patrimoine. Une équipe d'une douzaine de bénévoles accueille le public en situation de handicap, et accompagne les personnes qui le souhaitent à l'Hôtel de Ville, à l'Hôtel de Matignon, à l'Hôtel de Clermont ainsi qu'à l'Hôtel Rothelin-Charolais. Cette action bénéficie à une cinquantaine de personnes chaque année.

Action Passeraile a également participé à l'animation de la Nuit blanche qui s'est tenue le 3 octobre 2020.

Enfin, l'association représente les personnes en situation de handicap au sein d'instances telles que la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

L'association **Advocacy Paris Ile-de-France** a été créée en 2002. En qualité d'association d'usagers en santé mentale, elle a pour but de promouvoir le concept d'« advocacy » développé en Europe du Nord et au Canada. Ce terme désigne un mode d'aide à l'expression de personnes dont la santé mentale est fragilisée et qui peuvent s'estimer victimes de préjudice, mal écoutées et insuffisamment respectées. Advocacy Paris Ile-de-France entend ainsi développer la participation et la citoyenneté de personnes en situation de handicap.

Dans cette optique, l'association anime un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM). Il s'agit d'un lieu de reconstruction de liens sociaux axé sur la prise en charge, par les personnes en situation de handicap elles-mêmes, de leurs difficultés. La méthode de socialisation est basée sur la dimension collective des projets et l'implication des usagers à tous les niveaux.

Au sein d'un même lieu convivial, l'association met en place les ateliers du RISC (Ressources en Inventions Sociales et Citoyennes). Ainsi, des personnes en difficultés psychosociales co-gèrent un lieu-projet ouvert. De nombreuses activités sont mises en place. Elles sont réparties en plusieurs thèmes : culture-loisirs, expressions créatives et citoyennes, bien être, club des femmes... De plus, l'action spécifique d'aide à l'accès aux droits permet à 120 personnes d'être accompagnées individuellement.

En 2019, 170 parisiennes et parisiens ont bénéficié de ces actions.

L'association **Art'Sign** a pour objectif de favoriser l'inclusion des personnes sourdes en facilitant leur accès à la culture et à l'information. Elle propose deux projets en 2021.

A l'instar de l'évènement organisé en 2019, la journée d'échanges entre sourds et entendants, autour de la langue des signes intitulée Jour de fête à Sourdland est reconduite en 2021. De nombreuses animations culturelles et festives sont prévues. Le thème du livre est retenu pour cette édition (stands, conférences, présence d'écrivains...).

L'action « L'info, c'est clair pour et avec les jeunes » se poursuit. Cette action est destinée aux collégien-ne-s scolarisés à l'Institut National des Jeunes Sourds. Les supports sont créés avec les jeunes et l'équipe pédagogique (professeur de français et éducatrice). Les fiches contextualisent, expliquent et donnent les clés nécessaires à la compréhension. Une campagne de communication permet aux jeunes en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire d'avoir accès aux vidéos accessibles en langue des signes.

**L'Association de Gestion des Appartements Temporaires (AGATE)**, créée en 2003, a pour mission de proposer un logement et d'assurer l'intermédiation locative pour des personnes présentant un handicap psychique, confrontées à un problème d'hébergement et d'insertion. En aidant ces personnes à assumer la gestion de leur logement durant la période qui leur est nécessaire, AGATE participe à leur réinsertion dans la vie sociale. L'association travaille en partenariat avec les équipes de soin et les équipes d'accompagnement social de l'hôpital Esquirol au titre de la réinsertion par le logement en proposant un appartement meublé, pour une période plus ou moins longue, à des personnes atteintes de troubles psychiques, confrontées à un problème d'hébergement et d'insertion.

AGATE accueille 84 locataires, dans 48 appartements de transition loués à des bailleurs sociaux institutionnels ou privés dont 49 usagers des pôles de psychiatrie de Paris.

L'association devrait pouvoir bénéficier prochainement de nouveaux logements à Paris. L'attribution d'un ensemble de trois appartements (deux F1 et un F3), dans le cadre du projet « Brulon-Driancourt » dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, permettra de proposer quatre nouvelles places d'hébergement à Paris.

**L'Association nationale pour la promotion et le développement de la Langue française Parlée Complétée - ALPC**, créée en 1980, a notamment pour missions d'initier et former toute personne intéressée par le code LPC (Langue Parlée Complétée), de faire connaître, développer et promouvoir ce code. Le code LPC est un outil qui complète la lecture sur les lèvres. Il permet aux personnes sourdes de recevoir confortablement – dans toutes les circonstances de la vie – le français oral dans le strict respect de la phonologie, de développer une lecture labiale optimale et de compléter leurs perceptions auditives. Il favorise l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des bénéficiaires.

L'association assure des actions d'information, de promotion et de formation au code LPC auprès des jeunes et parents d'enfants sourds, des professionnels de la surdité et des établissements d'enseignement. Les formations sont dispensées au siège ou à distance. L'association organise également des stages d'été ou des « week-ends codés ».

Les formations et les ateliers coaching pour les jeunes sourds en recherche d'emploi se sont principalement déroulés à distance en 2020.

**L'Association Régionale pour l'Intégration des Sourds – ARIS**, créée en 1996, a notamment pour objet de promouvoir l'insertion professionnelle, sociale, scolaire et citoyenne des sourds et malentendants. Dans ce cadre, l'association propose plusieurs prestations et services : interfaces de communication, aide à la rédaction, traductions, formations, sensibilisations...

L'auto-école ARIS est la seule auto-école associative spécialisée pour les personnes sourdes et malentendantes. Le personnel dédié est bilingue et composé de trois formateurs spécialisés. L'ARIS dispose d'un agrément de la Préfecture de Police de Paris pour son activité d'auto-école qu'elle est tenue de renouveler chaque année.

En 2019, 100 bénéficiaires ont été enregistrés, avec un taux de réussite s'élevant à 79 %.

**L'Association Un Regard pour toi**, créée en 2014, a pour mission d'aider les personnes non voyantes à valoriser leur image personnelle et professionnelle grâce à plusieurs activités afin de favoriser l'estime de soi, l'autonomie, l'inclusion sociale et professionnelle des personnes déficientes visuelles. L'association s'appuie sur 4 salariés, 80 bénévoles et 250 adhérents.

Depuis juin 2019, une boutique solidaire met en place plusieurs activités autour du vêtement avec une logique de filière courte et responsable. Elle est située 36 rue de l'Ouest dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, et ouverte du mardi au samedi de 11h au 19h.

La boutique propose des produits de seconde main destinés à des personnes non voyantes. La revente de vêtements à prix bas permet de lutter contre le gaspillage et favorise l'accès à la mode. L'association propose également des conseils pour bien se vêtir, un service de retouche et d'étiquetage pour les clients non ou mal voyants (avec des étiquettes en baille ou électroniques) et des séances de tri de vêtements à domicile. Par ailleurs, elle organise des ateliers « bien être et posture » pour aider les déficients visuels à se détendre et être mieux dans leur corps malgré le handicap. En 2020, l'association a mis en place des activités à distance très variées (cuisine, script, yoga, lecture...) : 32 ateliers et cours différents ont été organisés.

Par ailleurs, l'association enrichit chaque année son réseau de partenaires (grands magasins notamment) et participe aux événements organisés (salons, forums...).

L'association **CRESCENDO** œuvre en faveur de l'accueil du jeune enfant en développant toute action innovante visant à lui offrir un cadre et des conditions d'accueil au service de son épanouissement. Depuis 1967, l'association gère 50 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), dont 40 à Paris.

Depuis 2017, un projet éducatif vise à favoriser l'inclusion en milieu ordinaire des jeunes enfants en situation de handicap : il s'agit de la Plateforme Petite Enfance et handicap, qui permet aux enfants et à leurs familles d'être accompagnés de façon individualisée. Afin de renforcer la prise en charge des enfants en situation de handicap et le soutien aux professionnel-le-s intervenant auprès des enfants, l'association s'appuie notamment sur l'intervention de psychomotriciennes dédiées. Ces professionnelles interviennent dans les structures et animent des ateliers parents-enfants adaptés. Elles apportent des conseils spécifiques et un

soutien adapté aux parents d'enfant en situation de handicap ou présentant un retard de développement.

Plus de 100 enfants en situation de handicap, dont 15 % bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé, bénéficient de cette action.

L'association **Femmes pour le dire, femmes pour agir - FDFFA**, créée en 2003, a pour but l'inclusion des personnes en situation de handicap et plus particulièrement des femmes, dans la vie de la cité et de l'entreprise, et leur accès à la culture. L'association anime et développe une plateforme d'écoute, de conseil, d'orientation et d'accompagnement social, juridique et psychologique de femmes handicapées victimes de violences intitulée « Écoute Violences Femmes Handicapées ». Près de 1 200 femmes en situation de handicap, dont 955 parisiennes, ont pu bénéficier de ce service. Les violences subies sont à la fois physiques et psychologiques et sont souvent commises au domicile (65 %).

L'accompagnement proposé aux femmes en situation de handicap victimes de violences comprend une écoute bienveillante, un soutien psychologique, une aide aux démarches administratives animée par une écrivaine publique, un conseil juridique avec une permanence deux après-midis par mois animée par une avocate, et un accompagnement social animé par une assistante de service social et une médiatrice. L'association propose également des ateliers de reconquête de l'estime de soi aux femmes qui désirent être accompagnées.

Par ailleurs, l'association organise ou participe à de nombreuses actions de sensibilisation.

L'association **Jaccede (Jaccede.com)**, créée en 2006, a pour objectif de favoriser l'accès aux loisirs, à la culture, à l'éducation, à l'emploi, aux voyages et à une vie affective des personnes à mobilité réduite (personnes en situation de handicap, personnes âgées...). La plateforme collaborative Jaccede (site internet et application mobile) permet la diffusion et l'échange d'informations sur l'accessibilité. Ainsi, en fonction de sa propre mobilité, chacun peut anticiper ses déplacements, notamment dans les différents établissements recevant du public (administrations, musées...). En 2020, une nouvelle plateforme full web responsive répond aux attentes de toutes les personnes avec des besoins spécifiques. Ainsi, de nouvelles fonctionnalités techniques (gaucher et droitier, contrastes, taille de polices...) facilitent l'usage de ce service.

Au total, 24 343 utilisateurs sont enregistrés et 119 174 sites sont référencés en France et à l'étranger. Jaccede.com est également un mouvement citoyen. Afin de démystifier le handicap, des événements ainsi que des challenges sont organisés. Ils permettent de rassembler les « Jaccedeurs » et de sensibiliser le grand public. Ainsi, l'association développe une communauté d'entraide au service de l'accessibilité.

L'association **La Parole aux Sourds**, créée en 2009, a pour but de promouvoir la production de contenus en langue des signes afin de permettre l'accès aux savoirs, à la connaissance, à la culture des personnes sourdes ou malentendantes.

L'association propose des cours de français en e-learning, et favorise les solutions d'accessibilité numérique : elle développe chaque année de nouveaux outils. Elle met en œuvre de nombreuses actions de sensibilisation et de communication. Elle propose des permanences d'aide administrative où les personnes en situation de handicap sont écoutées, conseillées et, le cas échéant, orientées vers des partenaires. Si les personnes ne peuvent pas être reçues physiquement, les entretiens sont réalisés en visioconférence.

L'association organise également des animations à destination des bébés et des enfants sourds ou malentendants et de leurs parents : traduction de contes, organisation de temps d'échange entre parents...

L'association propose des moments conviviaux afin qu'un public mixte se rencontre. Des jeux innovants permettent de lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap. Enfin, l'association soutient le public sourd et malentendant dès que cela est possible dans les domaines de la santé, de l'information ou encore de l'emploi.

Plus de 500 bénéficiaires sont enregistrés au total (hors cours de français en ligne).

L'association **La Vague à l'Ame** développe avec ses adhérents des actions visant à favoriser leur participation sociale et une meilleure inclusion dans la cité des personnes en situation de handicap mental.

À l'issue de la création d'un GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle soutenu par l'Agence Régionale de Santé), une bouquinerie-galerie a ouvert ses portes. Ainsi, depuis 2010, le GEM et la bouquinerie partagent les mêmes locaux au 32 rue des Couronnes (20e).

La bouquinerie est un lieu d'échanges, géré et animé par une équipe mixte de bénévoles, en situation de handicap ou non. Le bénévolat y est expérimenté comme facteur d'intégration personnelle et sociale. Cette bouquinerie offre aux riverains et aux parisiens l'occasion de venir donner, échanger et acheter à des prix modiques des livres d'occasion, constituant ainsi une offre culturelle différente dans un quartier populaire et multiculturel ; elle contribue par ailleurs à changer le regard du public sur les problèmes de santé mentale.

Des expositions et événements culturels sont organisés régulièrement, dans un espace ouvert sur le quartier Belleville/Ménilmontant (présentation d'œuvres d'artistes du quartier...).

En 2020, la fréquentation est restée élevée (1769 visiteurs) ; le nombre de bénéficiaires en situation de handicap est estimé à 150 personnes (bénévoles, participants aux événements...).

L'association **Les auxiliaires des aveugles**, fondée en 1963, a pour mission de mettre en contact des personnes aveugles ou malvoyantes

avec des bénévoles afin de les guider dans les déplacements, de les accompagner dans la vie quotidienne et d'aider des élèves ou étudiants à passer leurs examens. Les auxiliaires se déplacent également à domicile et sont présents lors de promenades ou sorties sportives ou culturelles. L'association compte 25 délégations départementales et antennes. Les missions concernant Paris et les départements limitrophes sont gérées au siège.

Du lundi au vendredi de 9h à 18h, une permanence téléphonique permet d'accueillir et d'orienter les personnes en situation de handicap. L'association offre différents services gratuits, en réponse aux demandes de personnes aveugles ou malvoyantes. A Paris, elle met en relation 925 bénéficiaires franciliens (dont 670 parisiens) avec 561 bénévoles disponibles et aptes à les aider dans l'exécution de tâches qu'elles ne pourraient effectuer seules.

Les bénévoles réalisent différents types d'accompagnements : pour des courses, guidages et accompagnements en gares ou aux aéroports, visites médicales, promenades, visites à domicile et lectures (courriers reçus ou autres), sorties culturelles et sportives, aide aux étudiants lors des examens.

En 2021, l'association prévoit d'organiser des programmes réguliers d'activités culturelles (théâtre, concerts, visite de musées...) ou sportives (randonnées pédestres et cyclisme avec la STAARP – Section tandem des auxiliaires des aveugles de la région parisienne).

L'association **Promotion de l'Accessibilité et de la Conception pour Tous - PACT**, créée en 2013, a pour but d'agir pour la promotion de l'accessibilité, quel que soit la situation ou l'âge. Elle organise des rencontres entre les professionnels, les experts, les spécialistes, les collectivités territoriales et tous ceux qui travaillent, s'intéressent et s'interrogent sur la question de l'accessibilité. Ces rencontres prennent plusieurs formats, afin de toucher un maximum de publics concernés. L'association organise deux colloques par an, permettant aux professionnels du handicap de se rencontrer, d'échanger et d'aborder les sujets touchant à l'accessibilité.

En 2019, le premier colloque portait sur l'accès au logement décent et l'autonomie, et le second sur la dématérialisation et la fracture numérique.

En 2020, le premier colloque avait pour thème « la Mairie, la commune, acteurs de l'accessibilité », et le second portait sur les moyens dédiés à l'accessibilité universelle en temps de crise, sanitaire ou sécuritaire.

Des conférences sur l'accessibilité se tiennent également à la maison Victor Hugo ou à distance. À titre d'exemple, l'accès à l'emploi, la discrimination, l'avancée en âge, la citoyenneté ou encore la qualité de vie sont abordés.

L'association **Tous Pour l'Inclusion – TouPI**, créée en 2013, est une association de familles majoritairement touchées par le handicap cognitif

ou mental : parents et familles d'enfants et d'adultes autistes, trisomiques, avec troubles des apprentissages...

L'association permet aux familles d'être informées sur leurs droits et les aides existantes, d'être accompagnées, et d'être représentées et défendues en cas de litiges. Les demandes concernent principalement la scolarisation, la complétude des dossiers administratifs, et les droits. Des accompagnements physiques sont proposés.

Des groupes de paroles destinés aux familles et plus précisément aux frères et sœurs d'enfants avec handicap cognitif sont animés par des intervenants spécialisés. Plus de 20 enfants en bénéficient chaque année. Enfin, des sessions de formation sont programmées. Elles portent sur les troubles du comportement ou encore sur les aides existantes.

Les actions proposées par TouPI apportent un soutien à plus de 200 familles parisiennes et les aident à sortir de l'isolement. Ces actions créent également du lien entre enfants de même âge et apportent des astuces pour mieux vivre au quotidien notamment avec le handicap d'un frère ou d'une sœur.

En 2020, l'association a su s'adapter au contexte sanitaire et a mis en place de nouveaux outils pour accompagner les familles.

**L'Union Départementale de Paris de la Fédération des Malades et Handicapés (UD de Paris FMH)**, créée en 1980, a pour objectif de défendre les droits et d'améliorer les conditions de vie des malades et des personnes en situation de handicap.

Elle accompagne ces personnes dans leurs démarches auprès des institutions, elle apporte des conseils ainsi qu'une aide administrative et juridique, elle aide au montage de dossiers MDPH et à la recherche de structures adaptées (adultes et enfants) pour l'accueil avec hébergement. Elle assure plusieurs permanences, sur rendez-vous, au siège de l'association situé dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, ainsi qu'une permanence téléphonique. Elle travaille également en partenariat avec d'autres associations, telles que l'APF, les Papillons Blancs, la FNATH, Psychologues du monde, FNMIR, avec des organisations syndicales, et avec la maison de la vie associative et citoyenne du 11<sup>e</sup> arrondissement.

En 2019, elle a reçu 207 personnes ; 185 dossiers ont été ouverts et 64 sont en cours de suivi.

En 2020, avec la crise sanitaire, les permanences d'accueil au siège ont été fermées mais plusieurs adhérents ont tenu des permanences téléphoniques. Des visites à domicile ont été organisées auprès des adhérents les plus vulnérables et des masques ont été fabriqués et distribués à des associations.

L'association a fêté les 75 ans de la Fédération des Malades et Handicapés, créée en 1945, en décembre 2020.

Créée en 1963, l'**Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapés psychiques - UNAFAM** est reconnue d'utilité publique depuis 1968. Elle est constituée de 113 délégations



départementales et régionales auxquelles adhèrent 15 300 familles concernées par la maladie psychique ou mentale d'un proche. La délégation de Paris regroupe 1 088 adhérents. Elle s'appuie sur 70 bénévoles et 14 psychologues.

L'association assure une mission d'accueil, d'écoute, et d'information des familles et de l'entourage des personnes souffrant de troubles psychiques. 449 entretiens par an sont conduits par les bénévoles formés de l'association (écoute, information sur les droits, les structures existantes, les missions de la MDPH, constitution de dossiers...). L'UNAFAM-Paris assure également des permanences hebdomadaires à la Maison des usagers de l'hôpital Sainte-Anne (14<sup>e</sup>) ainsi que dans les locaux du Centre Eugène Million (15<sup>e</sup>). Environ 200 visites de familles et de patients sont enregistrées chaque année.

L'association soutient les familles, et favorise l'entraide, notamment par l'organisation de moments de convivialité (cafés-rencontres, sorties à Paris...) et de groupes de parole (17 groupes de parole ont été animés pour les aidants et les proches en 2019). L'association propose également des formations aux familles qui le souhaitent (plus de 100 personnes en bénéficient chaque année).

Elle mène également des actions de sensibilisation et de déstigmatisation (participation aux manifestations spécialisées telles que la Semaine de la Santé Mentale), et une mission de défense des droits des usagers. L'UNAFAM-Paris représente les usagers dans différentes instances régionales et départementales de Santé Mentale, et œuvre à la création d'un Conseil Local de Santé Mentale dans de nombreux arrondissements parisiens (15).

Créée en 2019, l'association **Union des Associations Nationales pour l'Inclusion des Malentendants - Unanimes** succède à l'Unisda. Cette union d'associations est créée à l'initiative des associations nationales de personnes sourdes, malentendantes, devenues sourdes, sourdaveugles, sourdes avec handicap associé, et de leur famille, qui souhaitent s'unir autour de valeurs communes dans le respect de leurs différences. Elle veille à la participation des personnes en situation de handicap à la vie de la cité, identifie leurs besoins ainsi que les obstacles rencontrés et propose des services favorisant l'autonomie et l'émancipation de ces personnes.

En 2020, Unanimes a permis au dispositif Fil Santé Jeunes d'être accessible aux jeunes sourds. Fil Santé Jeunes est un dispositif d'information prenant en compte les problématiques de santé et les mesures de prévention mises en place, par les pouvoirs publics, en direction du public jeune dans son ensemble. Cette ligne d'appel anonyme et gratuite est ouverte tous les jours de l'année de 9h à 23h. Un site internet permet de communiquer par tchat et par mail. Désormais, un jeune sourd souhaitant obtenir des renseignements, peut consulter le site internet, poser des questions par écrit et utiliser la ligne téléphonique. Les professionnels sont également formés aux risques de détresse psychologique de ce public vulnérable.

En 2021, l'association propose une nouvelle action intitulée « Plateforme de consultation des besoins ». Les objectifs de cette plateforme de consultation et d'expression sont de recenser les besoins, offrir un lieu d'expression qui permette de connaître les attentes du public cible, impulser des réponses concrètes en intervenant auprès des instances compétentes, écouter les personnes, les conseiller et les orienter (es entretiens se déroulent par téléphone, en visio ou physiquement au sein des locaux d'activités situés 40 rue Laffitte dans le 9e). La plateforme de consultation collaborative, en mode participatif, est ouverte à tous et accessible.

Compte tenu de l'intérêt des dispositifs présentés pour les personnes en situation de handicap, je vous propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 215 000 euros pour l'année 2021 et de signer, le cas échéant, un avenant à la convention pluriannuelle en cours ou une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec les associations suivantes :

- Action Passeraile : 30 000 euros (avenant n° 2 à la convention 2019-2021),
- Advocacy : 13 000 euros (avenant n° 3 à la convention 2019-2021),
- Art'sign : 5 000 euros (pour 2 actions),
- AGATE : 25 000 euros (convention pluriannuelle 2021-2023),
- A.L.P.C. 10 000 euros (avenant n° 2 à la convention 2019-2021),
- ARIS : 1 000 euros,
- Association Un Regard pour toi : 10 000 euros (convention pluriannuelle 2021-2023),
- Crescendo : 5 000 euros (avenant n° 2 à la convention 2019-2021),
- Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir – FDFFA : 18 000 euros (avenant n° 2 à la convention 2019-2021),
- JACCEDE.COM : 30 000 euros (avenant 2 à la convention 2019-2021),
- La parole aux sourds : 13 000 euros (avenant n° 2 à la convention 2019-2021),
- La Vague à l'Ame : 5 000 euros,
- Les auxiliaires des aveugles : 5 000 euros,
- PACT : 7 000 euros,
- Tous Pour l'Inclusion – TouPI : 5 000 euros (convention pluriannuelle 2021-2023),
- Union Départementale de Paris de la Fédération des Malades et Handicapés (UD de Paris FMH) : 4 500 euros,
- UNAFAM : 25 000 euros (avenant n° 2 à la convention 2019-2021),
- UNANIMES : 3 500 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris





**2021 DASES 1** : Subventions (215 000 euros) à 18 associations, conventions et avenants aux conventions avec 11 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

Le Conseil de  
Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-13, L. 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 215 000 euros à 18 associations pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques GALVANI, au nom de la 4<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Approuve la subvention d'un montant de 30 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec l'association Action Passeraile, dont le texte est joint à la présente délibération, simpa : 14 845, dossier 2021\_00478, au titre de l'année 2021.

Article 2 : Approuve la subvention d'un montant de 13 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle 2019-2021, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Advocacy Paris Ile-de-France, simpa 27 321, dossier 2021\_00100, au titre de l'année 2021.

Article 3 : Approuve la subvention d'un montant de 5 000 euros, attribuée à l'association Art'Sign, simpa : 20 788, dossiers 2021\_00027 et 2021\_00151, pour l'année 2021.

Article 4 : Approuve la subvention d'un montant de 25 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 avec l'Association de Gestion des Appartements Temporaires (AGATE) dont le texte est joint à la présente délibération, simpa : 6723, dossier 2021\_02956, au titre de l'année 2021.

Article 5 : Approuve la subvention d'un montant de 10 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec l'association Association Nationale pour la promotion et le développement de la Langue française Parlée Complétée – A.L.P.C., dont le texte est

joint à la présente délibération, simpa : 21032, dossier 2021\_03055, au titre de l'année 2021.

Article 6 : Approuve la subvention d'un montant de 1 000 euros, attribuée à l'Association Régionale pour l'Intégration des Sourds - ARIS, simpa : 51381, dossier 2021\_04487, pour l'année 2021.

Article 7 : Approuve la subvention d'un montant de 10 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer une convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 avec l'association un regard pour toi, dont le texte est joint à la présente délibération, simpa : 183027, dossier 2021\_01931, au titre de l'année 2021.

Article 8 : Approuve la subvention d'un montant de 5 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec l'association CRESCENDO, dont le texte est joint à la présente délibération, simpa : 9608, dossier 2021\_04269, au titre de l'année 2021.

Article 9 : Approuve la subvention d'un montant total de 18 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir - FDFFA, dont le texte est joint à la présente délibération, simpa : 10085, dossier 2021\_00278, au titre de l'année 2021.

Article 10 : Approuve la subvention d'un montant total de 30 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec l'association Jaccede (Jaccede.com), dont le texte est joint à la présente délibération, simpa : 18926, dossier 2021\_04572, au titre de l'année 2021.

Article 11 : Approuve la subvention d'un montant de 13 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec l'association La Parole aux sourds, dont le texte est joint à la présente délibération, simpa : 19357, dossier 2021\_02424, au titre de l'année 2021.

Article 12 : Approuve la subvention d'un montant de 5 000 euros attribuée à l'association La Vague à l'Ame, simpa : 18257, dossier 2021\_03205, au titre de l'année 2021.

Article 13 : Approuve la subvention d'un montant de 5 000 euros attribuée à l'association Les auxiliaires des aveugles, simpa : 15205, dossier 2021\_02103, au titre de l'année 2021.

Article 14 : Approuve la subvention d'un montant de 7 000 euros attribuée à l'association Promotion de l'Accessibilité et de la Conception pour Tous - PACT, simpa : 138121, dossier 2021\_02669, au titre de l'année 2021.

Article 15 : Approuve la subvention d'un montant de 5 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer une convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 avec l'association Tous Pour l'Inclusion – TouPI, dont le texte est joint à la présente délibération, simpa : 180927, dossier 2021\_03156, au titre de l'année 2021.

Article 16 : Approuve la subvention d'un montant de 4 500 euros attribuée à l'Union Départementale de Paris de la Fédération des Malades et Handicapés (UD de Paris FMH), simpa : 5526, dossier 2021\_02708, au titre de l'année 2021.

Article 17 : Approuve la subvention d'un montant de 25 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec l'association Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapés psychiques - UNAFAM , dont le texte est joint à la présente délibération, simpa : 15920, dossier 2021\_00633, au titre de l'année 2021.

Article 18 : Approuve la subvention d'un montant de 3 500 euros attribuée à l'association Union des Associations Nationales pour l'Inclusion des Malentendants - Unanimes, simpa : 194619, dossier 2021\_02787, au titre de l'année 2021.

Article 19 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.